

## Avis public



### AVIS PUBLIC

**Pétition présentée en vertu de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)***

### **AMÉNAGEMENT DU PARC DEAUVILLE Début de la période de signature de pétition (90 jours)**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Un projet de pétition afin de demander une consultation publique sur l'aménagement du parc Deauville ayant pour objet :

Démolition et destruction de la majorité des espaces verts du parc Deauville, pour installer des immenses surfaces en ciment et la construction d'un futur amphithéâtre qui va doubler la capacité du parc. Cela a été fait sans consultation démocratique des citoyens de la zone affectée par les travaux

Nous demandons :

- 1- De rajouter des arbustes/cèdres, minimum de 3-4 pieds de haut (comme exemple quelques parc sur le territoire de Pierrefonds : parc Duval, parc Coursol avec clôtures, au Cap St-Jacques et autres) au complet tout le long de la rue De Fontenay, pour remplacer la perte des espaces verts.
- 2- Faire l'entrée principale au parc par le site du stationnement seulement.

a été déposé au secrétariat d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro le 13 octobre 2022 en vertu du droit d'initiative prévu au *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)* (ci-après désigné le « Règlement »).

Une réponse confirmant la recevabilité du projet de pétition a été transmise le 21 octobre 2022 au représentant du groupe ayant déposé ce projet de pétition. Copie de cette réponse a par la suite été déposée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022.

#### ***Début et durée de la période de signature de la pétition***

Conformément à l'article 10 de l'annexe B du Règlement, la période de la pétition est de 90 jours. Elle débute le jour de la publication du présent avis et **se termine le 21 mars 2023**.

#### ***Nombre de signatures requises***

Le nombre de signatures requises pour que la pétition soit conforme est de **2903** signatures.

**Qualité requise des signataires**

Est une personne habile à signer une pétition, toute personne âgée de 15 ans et plus vivant sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**Modalités de signature de la pétition**

Le formulaire standardisé de pétition fourni par la Ville, sur support électronique, doit être utilisé aux fins de l'exercice du droit d'initiative. Aucune autre forme de pétition ne sera reçue.

Ce formulaire doit être complété et transmis conformément aux spécifications indiquées.

Toute personne qui signe une pétition aux fins de l'exercice du droit d'initiative doit, à l'endroit et de la manière prévue à cette fin, déclarer solennellement rencontrer les critères d'une personne habile à signer.

Les signatures électroniques sont acceptées, sur le support électronique du formulaire standardisé de la Ville, aux fins de l'exercice du droit d'initiative.

**Information concernant cette pétition**

La pétition est disponible ci-dessous :

[Formulaire à signer](#)

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la personne responsable de la pétition :

Monsieur Patrick T. Farag

[saturn\\_p@hotmail.com](mailto:saturn_p@hotmail.com)

**Effet du dépôt d'une pétition conforme**

Le dépôt d'une pétition conforme avant le 21 mars 2023 oblige la tenue d'une consultation publique ayant comme sujet l'objet de la pétition.

**Droit d'initiative**

Toute personne désirant obtenir des renseignements supplémentaires sur l'exercice du droit d'initiative peut consulter le site Internet de la ville à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/sujets/droit-dinitiative>

FAIT À MONTRÉAL,  
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingt-et-unième jour du mois de décembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim



Pier-Luc Bisailon Landry, avocat  
/ae